

# Barème honoraires de transaction TTC \*

## MISSIONS DE L'AGENCE :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du dossier vente (documents nécessaires à la mise en vente du bien)</li> <li>- Conseils pour la mise en valeur de votre bien</li> <li>- Réalisation d'un reportage photos de qualité</li> <li>- Communication de l'annonce sur le site de l'agence et l'ensemble des sites partenaires</li> <li>- Envoi de l'annonce auprès des bases d'acquéreurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi vendeur</li> <li>- Sélection des visiteurs</li> <li>- Organisation et réalisation des visites</li> <li>- Présentation et explications du dossier vente à l'acquéreur</li> <li>- Accompagnement de l'acquéreur sur l'offre d'achat</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de la solvabilité de l'acquéreur</li> <li>- Préparation et envoi du dossier juridique et technique au notaire</li> <li>- Suivi de la recherche de financement par l'acquéreur</li> <li>- Accompagnement des acquéreurs et vendeurs jusqu'à la réitération de l'acte authentique</li> </ul> |
|--|---|--|

Emplacement de stationnement et garage :	3 000 euros TTC
De 1 euro à 164.999 euros	Rémunération forfaitaire de 6 500 euros TTC
De 165.000 euros à 499.999 euros	4,00 % TTC
Au-delà de 500.000 euros	3,50 % TTC
Mandat de vente à distance : <i>(Mandat exclusif uniquement : contrairement aux autres mandats, les visites seront réalisées par le mandant)</i>	2,00 % TTC <i>Avec un minimum de 6 000 euros TTC</i>

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.

La rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).  
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.  
Les honoraires d'agences sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

En cas de baisse de prix du fait d'une proposition d'achat ou d'un avenant au mandat, le barème d'honoraires pratiqué sera celui indiqué dans le mandat d'origine.



# Barème honoraires de location TTC \*

HONORAIRES POUR LE LOCATAIRE :		
Honoraires de location	Zones tendues	Hors zones tendues
	<b>11 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable</b> dont 8 € TTC /m <sup>2</sup> <i>(comprenant l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail)</i>	<b>10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable</b> dont 7 € TTC /m <sup>2</sup> <i>(comprenant l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail)</i>
	dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> (comprenant la réalisation de l'état des lieux)	dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> (comprenant la réalisation de l'état des lieux)
Honoraires d'avenant au bail	100 € TTC	100 € TCC
HONORAIRES POUR LE PROPRIETAIRE :		
Honoraires de location	Zones tendues	Hors zones tendues
	<b>11 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable</b> dont 8 € TTC /m <sup>2</sup> <i>(comprenant l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail)</i>	<b>10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable</b> dont 7 € TTC /m <sup>2</sup> <i>(comprenant l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail)</i>
	dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> (comprenant la réalisation de l'état des lieux)	dont 3 € TTC /m <sup>2</sup> (comprenant la réalisation de l'état des lieux)
Honoraires d'avenant au bail	100 € TTC	100 € TTC
<b>Gestion location par l'intermédiaire de VC&amp;C – MaLocaTeam : 5 % TTC sur le montant des sommes encaissées</b>		

**\*Applicable au 01/06/2019**